individuelle. Néanmoins, l'exportation d'ovoproduits sera étroitement contrôlée afin de veiller à ce que leur exportation ne nuise pas au contrôle exercé sur l'exportation d'oeufs de volailles en coquille.

Un avis plus détaillé sera prochainement publié à l'intention des exportateurs.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Jennifer L. Orange Rosebrugh Ministère des Affaires extérieures (613) 995-8356 Don Murray Ministère de l'Agriculture (613) 995-5880